

Commune :
ANGOULEME (015)

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

13-8069

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 50894
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 4 Déc 2013 par M Frédéric LEGER géomètre à ANGOULEME
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de le chemise 6463.
A ANGOULEME , Le 4 Décembre 2013

Section : CT
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 4 Décembre 2013
Support magnétique : _____

Document d'arpentage dressé
par M. Frédéric LEGER
à ANGOULEME
date : 4 Décembre 2013
Signature : _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant, qualité de l'autorité expropriant)



261

UNIVERSITE DE POITIERS
Le Directeur de la Logistique
et du Patrimoine Immobilier

Lionel VINOUR

FROMONGER
Pour le maire et par délégation,
le maire adjoint(e) chargé(e)
des travaux et de la vie quotidienne

C. PERET

1031
a) 58 a 61

-962-

c) 7 a 65
1033

b) 83 ca

e) 63 ca

964

-963- 1034
d) 1 ha 07 a 10

965

851

Institut Universitaire de Technologie